

# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – AMENDEMENT

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

<b>Date du dépôt</b> 12.02.2025	<b>Heure du dépôt</b> 08:46	<b>Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :</b>
<b>Relatif à l'objet (numéro): 25.011</b>		
<b>Remarque(s) :</b>		
<b>Traité par le Conseil général le : 20.02.2025</b>		
<b>Décision : .....</b>		

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

<b>Auteur-e(-s) : Groupe PLR</b>	<b>Lié à (obligatoire) : Rapport 25.011</b>
<b>Titre : Suppression de la notion d'adulte dans le cadre de subventionnement</b>	
<b>Contenu :</b>	
<p>La mobilité douce est une des pierres angulaires de notre transition écologique. Encourager les enfants et jeunes <u>en formation</u> <del>adultes</del> à adopter des habitudes de déplacement respectueuses de l'environnement dès leur plus jeune âge est essentiel pour garantir un avenir plus vert et plus responsable. De plus, faciliter l'accès aux transports publics pour les jeunes favorise leur autonomie et leur intégration sociale, tout en allégeant la charge financière des familles. <del>Enfin, l'encouragement de l'utilisation des transports publics pour les adultes contribuerait aussi au report modal et à la qualité de vie en ville.</del></p> <p>...</p> <p>Nous demandons par conséquent au Conseil Communal d'étudier la possibilité de subventionner les abonnements de transports publics pour les enfants <u>et</u> jeunes <u>en formation</u> <del>et adultes</del> domicilié-e-s sur le territoire communal.</p> <p>Cette motion se base en particulier sur les arguments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les transports publics sont une alternative écologique aux déplacements en voiture individuelle, réduisant les émissions de CO2 et la pollution atmosphérique.</li><li>• Encourager l'utilisation des transports publics dès le plus jeune âge contribue à ancrer des comportements responsables et durables.</li><li>• En subventionnant les abonnements, la commune montre son engagement envers l'éducation à la mobilité durable.</li><li>• Les jeunes, sensibilisés aux avantages des transports publics, sont plus enclins à les utiliser tout au long de leur vie adulte.</li><li>• Faciliter l'accès aux transports publics permet aux jeunes de se déplacer de manière autonome, favorisant ainsi leur indépendance et de participer à des activités culturelles, sportives et sociales, renforçant ainsi leur intégration dans la communauté. <del>Pour les adultes, l'accès permet également de renforcer la participation en contribuant à désengorger les axes routiers à l'intérieur de la ville.</del></li><li>• La subvention des abonnements de transports publics constitue un soutien financier aux familles, allégeant le coût des déplacements quotidiens.</li><li>• Une plus grande utilisation des transports publics contribuerait à l'amélioration de la fréquence et de la desserte des lignes.</li><li>• Notre commune renforcerait son attractivité et sa volonté d'encourager la domiciliation.</li></ul> <p>...</p>	
<b>Développement :</b>	

